

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE103

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 26

À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« et modifiant la directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques et le règlement (UE) n° 531/2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui corrige une erreur de référence.